الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية République Algérienne Démocratique et Populaire وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Institut d'Optométrie Ouled Fayet Etablissement privé de formation supérieure Arrêté n°109 du 04 février 2021 Résidence les palmiers, GRP 389 bloc 04/05, Ouled Fayet 16094, Alger



معهد القياس البصري أولاد فايت مؤسسة خاصة للتكوين العالي قرار رقم 109 مؤرخ في 04 فيفرى 2021 إقامة ألنخيل, 389, عمارة 05/04 أولاد فايت 16094، الجزائر.

Convention de Stage

| Entre : | |
|--|--------------------------------|
| L'Institut d'Optométrie INOOF Ouled Fayet Représenté par M. le Directeur de l'institut Tel / Fax: 044 11 20 21 email: Contact@inoof-dz.cm | |
| et Dénomination de l'établissement d'accueil : Représenté par : Tel / Fax : email : | |
| Données relatives à l'étudiant | |
| Nom et Prénom : Institut d'Optométrie INOOF Ouled Fayet. Spécialité optométrie. Carte d'étudiant N : Tel : Email : Diplôme Préparé : Licence professionnelle. Thème du Stage : Responsable Pédagogique INOOF : L'Encadrant chargé du suivi du stage : L'Encadrant chargée du suivi de stage dans l'établissement d'accueil : Durée du Stage (en nombre de jours) : Date de début de stage : Date de fin de stage : | |
| Pour l'institut INOOF Ouled Fayet Le Directeur | Pour l'établissement d'accueil |
| Fait à Alger, le | Fait à , le |

Tel. 044112021 / Fax. 044112240 / Mobile. 0797104667 Email: <u>Contact@inoof-dz.com</u> / Site: www.inoof-dz.com Etablie en trois exemplaires (03 pages par exemplaire), dont deux exemplaires pour l'institut Inoof, un exemplaire pour l'établissement d'accueil et une attestation de stage pour l'étudiant (délivrée par l'établissement).

Il a été arrêté et convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet

Le nom de l'étudiant, la durée, les secteurs de l'établissement d'accueil dans lesquels s'effectuera le stage ainsi que le personnel encadrant, sont ceux définis dans la partie réservée aux données relatives à l'étudiant.

Article 2: But du stage

Le stage de formation a pour but essentiel l'illustration ou l'application pratique, axée sur la spécialité dispensée à l'institut INOOF, par implication de l'étudiant dans un travail de l'entreprise. L'organisation du stage est défini par le chef d'entreprise (ou son représentant) en accord avec le responsable pédagogique, en fonction du programme des études poursuivies.

Article 3 : Statut de l'étudiant

Pendant son séjour dans l'établissement d'accueil, l'étudiant stagiaire conserve son statut d'étudiant à l'institut Inoof. Il pourra notamment, participer aux activités pédagogiques liées à sa formation après en avoir prévenu le responsable du stage dans l'entreprise.

Article 4 : Règlement et vie dans l'établissement d'accueil

Pendant son séjour dans l'établissement d'accueil, l'étudiant est soumis aux droits et obligations du règlement intérieur de celui-ci, notamment en ce qui concerne la discipline, les visites médicales et horaires de travail, les règles de prévention, l'hygiène, la sécurité du travail et le secret professionnel.

En cas de manquement à la discipline, l'établissement d'accueil sera en droit de mettre fin au stage de l'étudiant fautif sans préjudice de poursuites judiciaires, après avoir prévenu le responsable pédagogique.

Avant le départ de l'étudiant, le responsable de l'entreprise devra s'assurer que l'avertissement adressé à l'institut a bien été reçu par ce dernier.

Article 5 : Protection sociale du stagiaire

Pendant son séjour en entreprise, l'étudiant continue de bénéficier du régime d'assurance maladie étudiant, qui lui confère son statut, conformément à la législation relative aux assurances sociales.

Article 6 : Responsabilités de l'étudiant et de l'organisme d'accueil

En cas d'accident survenu à l'étudiant, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, l'établissement d'accueil s'engage à aviser rapidement l'institut.

Si l'accident a lieu pendant une période de fermeture de l'institut, l'établissement d'accueil procèdera lui-même à la déclaration de l'accident de travail dans les délais règlementaires auprès de la CNAS.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية République Algérienne Démocratique et Populaire وزارة التعليم العالي والبحث العلمي MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Institut d'Optométrie Ouled Fayet Etablissement privé de formation supérieure Arrêté n°109 du 04 février 2021 Résidence les palmiers, GRP 389 bloc 04/05, Ouled Fayet 16094, Alger



معهد القياس البصري أولاد فايت مؤسسة خاصة للتكوين العالي قرار رقم 109 مؤرخ في 04 فيفرى 2021 إقامة النخيل, 389, عمارة 05/04 أولاد فايت 16094، الجزائر.

Pour les risques qu'il encourt ou fait encourir à des tiers pendant la durée de son stage, l'étudiant est couvert par l'assurance – Responsabilité civile générale – en vigueur au sein de l'entreprise.

Article 7 : Confidentialité, Propriété intellectuelle, Rapport de stage

Le responsable pédagogique peut demander au responsable du stage de l'établissement d'accueil, une évaluation du comportement du stagiaire et de la qualité du travail effectué par celui-ci.

Par ailleurs, le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage que l'étudiant doit remettre au responsable pédagogique après l'avoir porté à la connaissance du responsable de stage.

Ce rapport peut rester une propriété de l'entreprise dans le cas de la sauvegarde du secret industriel, il sera cependant communiqué, pour une évaluation pédagogique, à l'enseignant-encadrant chargé du suivi.

-0-0-0-0-